

# REGLEMENT

## Article 1 : Généralités

Le Raid INSA Lyon – Orange 2026 se déroulant les 10, 11, 12 avril 2026 est organisé par le Bureau des Élèves de l'INSA Lyon dont le siège social est situé au 18 avenue des Arts, bâtiment Le Thélème, 69100 à Villeurbanne. La course est composée d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives. Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les itinéraires seront présentés aux participants lors de l'accueil, avant le départ de chaque journée et dans le « Raidbook » (voir Article 7).

Le Raid INSA Lyon – Orange est un évènement sportif dont les modalités d'organisation respectent l'esprit d'une épreuve par équipes accessible physiquement et techniquement à des personnes en bonne condition physique et sans connaissance particulière des sports et activités pratiquées.

## Article 2 : Inscriptions

Le Raid est ouvert à tous les étudiants, entreprises, organisations professionnelles (associations, groupements...) et plus généralement à toute personne. Pour être considéré comme étudiant, le participant devra posséder un justificatif de scolarité pour l'année en cours. Notre parcours correspond à une distance L selon la définition de la fédération française de triathlon. Il est accessible à partir de la catégorie Sénior, le participant devra être majeur le jour du départ du Raid.

Les inscriptions débuteront le 26 février 2026, au lendemain de la soirée de dévoilement et fermeront le 7 avril 2026 inclus.

Chaque équipe inscrite peut choisir de se désinscrire durant la période d'ouverture des inscriptions. La désinscription sera effective dès qu'une équipe remplaçante aura été inscrite. De plus, durant cette même période, les équipes ont la possibilité de remplacer un membre.

Le dossier d'inscription comprend :

- Un certificat médical datant de moins d'un an indiquant que l'état de santé du participant ne présente aucune contre-indication à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition, listées ci-contre : Trail, VTT, Course d'orientation, Tir à l'arc/ Tir laser, Canoë. Ce certificat médical s'inscrit dans le cadre d'une participation à un Raid Multi Sports.
- Une attestation sur l'honneur d'aptitude à savoir nager en eau libre. Le modèle est présenté sur le lien suivant : <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>
- Des justificatifs de tarifs réduits le cas échéant.

Les participants ont deux semaines après la date de leur inscription sur le site pour transmettre leur certificat médical ainsi que leur attestation sur l'honneur d'aptitude à savoir nager en eau libre. Ces documents doivent être obligatoirement fournis une semaine avant le départ pour le Raid (10 avril 2026)

Si le nombre d'équipes inscrites venait à dépasser la capacité d'accueil de l'évènement, les premières équipes à finaliser le processus d'inscriptions seront retenues. Les équipes supplémentaires pourront

s'inscrire sur une liste d'attente et seront recontactées par ordre d'inscription. Des places sont réservées aux équipes entreprises et parrainées.

Toute inscription engendre l'acceptation complète et sans condition du présent règlement par le coureur.

### **Article 3 : Droit à l'image**

Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue (photos, vidéos et drone) et de son de leur personne lors de l'événement, ainsi que leurs exploitations, à titre informatif ou promotionnel disponible au grand public.

### **Article 4 : Tarifs**

Les inscriptions suivent les tarifs suivants :

- 100 euros pour les personnes possédant la carte Vie Associative Avantages du BdE INSA Lyon.
- 130 euros pour les étudiants sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante en cours de validité ou bénéficiaires au RSA sur présentation d'un justificatif.
- 170 euros pour les personnes possédant la carte Vie Associative Avantages du BdE INSA Lyon qui ne sont pas éligibles au tarif réduit (étudiants ou bénéficiaires du RSA)
- 200 euros pour tout participant ne rentrant pas dans les critères précédents.

Si l'un des membres d'une équipe souhaite se désister avant le raid, il sera remboursé uniquement si le participant concerné trouve un remplaçant (celui-ci devra alors avoir un dossier complet et son inscription payée).

De la même façon, une équipe souhaitant se désinscrire avant le raid, chaque membre de l'équipe sera remboursé intégralement si une autre équipe s'inscrit en remplacement (celle-ci devra avoir un dossier complet et son inscription payée).

### **Article 5 : Organisation**

L'Organisation :

Fournit toutes les informations relatives aux inscriptions et à l'organisation.

Fournit un RaidBook (voir Article 7)

Fournit des zones de camping avec sanitaires et lieux de restauration (voir Article 12).

Fournit le transport du Bâtiment le Thélème, 18 avenue des Arts, 69100 Villeurbanne jusqu'au lieu de départ, ainsi que le transport retour du lieu d'arrivée de la troisième journée à Villeurbanne.

Met tout en œuvre pour définir les itinéraires et la sécurité des participants : contrôles de passage, contrôles des horaires et postes de secours.

Assure un service médical pendant l'épreuve et un poste de secours à l'arrivée de chaque journée.

Assure les repas en début et fin de journée ainsi que des ravitaillements réguliers en boisson et nourriture tout au long de la journée. Il est toutefois recommandé aux coureurs de transporter avec eux de quoi s'alimenter et s'hydrater correctement tout au long de la journée. Le Raid INSA Lyon – Orange s'inscrivant dans une démarche de développement durable, les ravitaillements proposés dans la journée à l'exception du ravitaillement à l'arrivée de chaque journée et du repas du soir, seront végétariens.

Repère l'ensemble des parcours. Lors de la manifestation, tous les parcours ne constituant pas une épreuve d'orientation seront balisés, ouverts et débalisés par les organisateurs.

S'engage à présenter un briefing d'avant - course ayant lieu 15 minutes avant le départ de chaque journée, réalisé par la direction de course, afin de préciser certaines modalités du règlement et des éventuelles indications sur les parcours (technicité, intérêt...). Les consignes communiquées lors des briefings sont primordiales au bon déroulement de la course, à la sécurité des participants et à l'équité entre l'ensemble des équipes. Toute infraction à ces consignes est susceptible d'entraîner, selon sa nature et sa gravité, un avertissement, des pénalités ou une mise hors-course, à la décision de la direction de course.

Se réserve le droit de mettre hors course un participant si les secouristes de l'épreuve ou la Direction de Course (DCO) jugent qu'il n'est plus apte à continuer sans danger pour sa santé.

## **Article 6 : Coureurs**

Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.

Tout participant peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.

Tout coureur s'engage à respecter strictement le code de la route.

Tout coureur est tenu de prendre connaissance du « RaidBook » avant l'événement et d'en respecter l'ensemble des consignes.

Tout coureur est également tenu d'assister au briefing d'avant-course organisé par la direction de course, qui a lieu 15 minutes avant le départ de chaque journée, et de se conformer aux instructions qui y sont communiquées.

Tout coureur devra porter tout au long des épreuves un dossard visible (numéro d'équipe) qui lui sera fourni par l'organisation.

Toute équipe doit porter la balise GPS qui lui sera remise au départ de chaque journée. Celle-ci doit être mise à l'écart de la couverture de survie et des téléphones des participants afin d'éviter toutes interférences.

Tout coureur s'engage à respecter les zones agricoles et les propriétés privées et à les contourner (sauf indication contraire précisée en amont).

Tout coureur s'engage à ne pas quitter le parcours balisé ou la zone de course prévue. Si un coureur s'égare du parcours il devra revenir sur ce dernier à l'endroit où il l'a quitté

Tout coureur s'engage à avoir avec lui le matériel obligatoire listé (voir Article 8).

Tout coureur s'engage à fournir un certificat médical, valide, datant de moins d'un an et une attestation sur l'honneur de d'aptitude à savoir nager en eau libre.

Tout coureur s'engage à respecter les consignes de l'équipe organisatrice concernant le respect de l'environnement et des zones sensibles, notamment à conserver ses déchets jusqu'aux poubelles prévues par l'organisation, en respectant les consignes de tri. En cas de non-respect de ces consignes, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure l'équipe du coureur (voir Article 21).

## **Article 7 : RaidBook**

Le RaidBook est un document transmis aux participants par l'Organisation, avant le Raid. Il regroupe les informations suivantes :

- Les instructions de parcours détaillées.
- La description de chaque épreuve.
- Le déroulement du Raid.
- Les pénalités prévues pour : omission d'un pointage de course d'orientation, omission d'une balise, non prise d'une boucle optionnelle, dépassement de délai maximum d'une épreuve.
- Une charte du participant éco-responsable.
- Le présent règlement.
- Toute autre information utile au bon déroulement de la manifestation.

Il est important de noter que la DCO se réserve le droit de modifier les pénalités présentées dans le « RaidBook » en cas de force majeure.

Le « RaidBook » constitue le document de référence initial de l'événement. Toutefois, toute information, consigne ou modification communiquée aux participants lors des briefings ou par tout autre moyen officiel après la diffusion du « RaidBook » fait foi, s'impose aux coureurs et annule toute information antérieure contradictoire, y compris celles figurant dans le « RaidBook ».

## **Article 8 : Matériel**

Pour des raisons de sécurité et d'équité, l'organisation fournit une partie du matériel nécessaire pour les épreuves. Chaque participant doit posséder à tout moment le matériel obligatoire pour chaque épreuve.

**Matériel interdit :** cartes d'état-major personnelles, émetteurs-récepteurs radio, systèmes GPS dans l'optique de s'orienter, pédales automatiques.

Les téléphones ne peuvent être utilisés que pour contacter l'organisation et en aucun cas afin de s'orienter ou de consulter le classement en direct sous peine de pénalités voire de disqualifications (Voir Article 15).

**Matériel fourni :**

- Tout le matériel nécessaire aux épreuves de montagnes et épreuves nautiques.
- Cartes
- Dossards (coureur et VTT)
- VTT, casque (les casques personnels sont autorisés seulement s'ils sont aux normes de sécurité CE. Les participants amenant leur propre casque garantissent que celui-ci est fonctionnel)
- 1 porte-carte VTT par équipe
- 1 tracker GPS par équipe
- 1 doigt électronique par équipe

**Matériel obligatoire à la charge de l'équipe :**

- Matériel de camping : tente(s) pour 4 personnes
- Lampe torche ou lampe frontale

**Matériel obligatoire à la charge de chaque participant :**

- Un duvet chaud
- Habits chauds

**Matériel que l'équipe doit avoir avec elle tout au long de la journée :**

- Chambre à air 27.5" et 29" (2 de chaque par équipe)
- Kit de réparation VTT (Pompe, démontes pneu, dérive chaîne et maillon rapide)

**Matériel que les participants doivent avoir sur eux tout au long de la journée de course :**

- Chaussures type trail
- Tenue de sport adaptée aux conditions météorologiques
- Couverture de survie
- Sifflet
- Réserve d'eau (1L minimum)
- 1 téléphone chargé et allumé

**Matériel complémentaire conseillé :**

- Guêtres
- Boussole
- Système de traction largable en descente
- Batterie portable

Toute équipe n'ayant pas le matériel obligatoire se verra pénalisée ou disqualifiée par décision de la Direction de Course (DCO).

Lors de la progression par équipe, l'utilisation d'un système de traction est autorisée sauf en cas de départs groupés. Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente.

Chaque équipe doit être capable de réaliser des réparations courantes sur les VTT, telles que réparer une crevaison ou une casse de chaîne. À cette fin, l'organisation s'engage à proposer deux ateliers de réparation le mois précédant la première journée de la manifestation.

La perte du doigt électronique entraînera une pénalité pour l'équipe. De plus, les membres de l'équipe se verront facturer le montant pour son remplacement.

## **Article 9 : Secours et sécurité**

En cas de danger, il appartient aux participants, même s'ils sont d'une autre équipe, de porter secours au(x) participant(s) en difficulté voire blessé(s) et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, si elle le juge nécessaire.

Un dispositif de sécurité sera assuré par des secouristes tout au long des épreuves. Ceux-ci seront en permanence en contact avec les organisateurs et couvriront l'ensemble du parcours.

Les équipes doivent rester groupées pendant toutes les épreuves (à portée de vue et de voix).

La pratique des épreuves Run & Bike se pratiquera selon la méthode du "main à main", c'est-à-dire que les coéquipiers doivent rester à moins de 5 mètres l'un de l'autre et le vélo ne peut pas être laissé au sol lors de l'échange de rôle.

En cas de casse non réparable par les coureurs d'un VTT, la DCO est à contacter en priorité. Il est formellement interdit de continuer à pied sans les vélos dans le cadre d'une épreuve de Run & Bike ou de VTT.

Le port du casque aux normes CE est obligatoire pour les 4 coureurs de l'équipe pendant les épreuves de VTT et Run & Bike (que les participants se trouvent sur le vélo ou non). La jugulaire du casque doit être fermée sous peine de sanctions (cf. Article 15).

Le port du casque est obligatoire pour les épreuves de montagne et nautiques sauf contre-indication de l'équipe organisatrice.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire lors des épreuves nautiques sauf contre-indication de l'équipe organisatrice.

Le matériel de sécurité des différentes activités est fourni par l'organisation. Leur utilisation est obligatoire pour tous les participants.

Il est interdit de monter à plusieurs sur un même VTT, notamment lors des épreuves de Run & Bike.

Les équipes devront respecter le code de la route et les indications des signaleurs sous peine de sanctions ou disqualification.

L'abandon d'un participant pendant le raid entraîne la mise hors compétition de l'équipe. Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais à l'organisation. Une équipe pourra poursuivre la course tant qu'elle sera composée d'au moins deux personnes. Celle-ci ne figurera cependant plus dans le classement. Il n'est pas possible d'abandonner en début de journée puis de reprendre la course sur une autre épreuve de la journée.

## **Article 10 : Code de la route**

La progression des coureurs se fait sur routes et chemins ouverts. Les coureurs sont impérativement soumis au code de la route en vigueur. En VTT, les coureurs doivent circuler en file et pas de front. Les coureurs ne jouissent d'aucune priorité, que ce soit à VTT, à pied ou autre. La responsabilité des coureurs est engagée en cas d'accident.

## **Article 11 : Préservation des milieux traversés**

Il est strictement interdit d'abandonner toute forme de déchet dans la nature et en dehors des zones de récupération prévues à cet effet (ravitaillement, parcs VTT...). Les participants doivent suivre le balisage placé le long du parcours. Il est strictement interdit de sortir des sentiers balisés et des zones de course délimitées pour les épreuves d'orientation. Tout sera mis en place pour que les participants n'aient pas de difficulté à suivre les itinéraires prescrits.

La traversée des zones Natura2000 et du Parc naturel régional implique le plus grand respect des consignes environnementales. Certaines zones de quiétude ou de silence pourront être mises en place sur le parcours également. De nombreux contrôles seront effectués et les participants ne respectant pas l'itinéraire imposé se verront disqualifiés du Raid.

Sur l'ensemble du parcours, à l'exception des épreuves d'orientation, les participants sont tenus de rester sur les chemins balisés (GR, routes forestières...).

## **Article 12 : Camping**

Un camping est mis à disposition à la fin du premier et du deuxième jour, pour tous les participants. Chaque équipe doit prévoir le matériel de camping (vêtements, sacs de couchage, tente, frontale) et aura la charge du montage et du démontage de sa tente.

Par souci d'égalité, tous les coureurs doivent dormir en tente.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, l'organisation pourra proposer une mise à l'abris.

Le camping étant situé au bord du lac d'Aydat, la baignade y est interdite car elle n'est pas surveillée. La baignade d'un participant entraînera la disqualification de l'équipe.

## **Article 13 : Nourriture**

Les repas sont pris en charge par l'organisation à compter du départ de la course le vendredi matin et jusqu'à l'arrivée de la course le dimanche.

Des ravitaillements, incluant des options végétariennes, sont mis en place de manière régulière sur le parcours.

Toutefois, chaque participant reste responsable de son hydratation et de son alimentation pendant les épreuves et il lui est fortement recommandé de prévoir de quoi boire et manger en complément des ravitaillements proposés.

Des repas chauds sont fournis par l'organisation au moment du dîner. Ces repas sont proposés par défaut en version non végétarienne. Une option végétarienne peut être fournie sur demande auprès de l'organisation.

## **Article 14 : Équipes & classement**

Les équipes sont constituées de 4 coéquipiers, hommes ou femmes. Les équipes sont classées sur les podiums ci-après issus du classement général dit classement « Scratch » et les trois premières équipes de chaque classement sont récompensées :

Classement mixte : comprend les équipes composées d'au moins un représentant de chaque sexe.

Classement féminin : comprend les équipes composées de 4 personnes de sexe féminin.

Classement masculin : comprend les équipes composées de 4 personnes de sexe masculin.

Classement Entreprises : comprend les équipes entreprises (composées au minimum d'un étudiant et d'un professionnel de l'entreprise inscrite).

Classement des différentes épreuves sponsorisées : sur les trois jours de courses, certaines épreuves sont sponsorisées par Orange ou d'autres entreprises partenaires, les meilleures équipes sur ces épreuves font l'objet d'un classement.

Les classements et récompenses sont cumulables.

Les équipes doivent réaliser les parcours des 3 journées. Aucun remplacement de participant n'est autorisé pendant la course. Le classement est effectué à partir du temps réalisé par les équipes, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves. Le temps d'arrivée du dernier équipier est pris en compte pour la totalité de l'équipe. Le pointage des balises doit s'effectuer par le premier de l'équipe au départ et le dernier à l'arrivée de chaque épreuve.

Un classement est établi chaque jour et sera communiqué aux participants.

Le classement des équipes est établi par cumul des temps des trois jours. Des temps limites appelés Barrières Horaires (ou BH), sont définis sur chaque section. Toute équipe qui se présente au-delà du temps limite, est orientée vers un parcours de substitution ou arrêtée.

Dans un souci de respect de la vie privée, un coureur peut demander que le classement de son équipe ne figure pas dans les classements publiés sur les réseaux sociaux.

## **Article 15 : Pénalités**

**Critères de pénalité :**



- Omission d'un pointage lors des épreuves d'orientation : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Omission d'un pointage de balise sur le parcours (hors boucle optionnelle) : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Non-prise d'une boucle optionnelle : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Dépassement du délai maximum imparti pour une épreuve : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Non-respect du parcours imposé.
- Non-respect des consignes de l'épreuve et de ce présent Règlement.
- Non-respect des consignes de sécurité et du code de la route.
- Non-respect des consignes liées au Développement Durable.
- Non port du dossard de manière visible
- Manque de respect envers l'organisation ou d'autres participants

#### **Critères de mise hors course d'une équipe :**

- Abandon d'un participant.
- Aide ou assistance extérieure.
- Absence de matériel obligatoire (dossard, casques, matériel, sécurité...).
- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Abandon de matériel en cours d'épreuve. (Il est notamment interdit de poser un vélo et de le laisser sans surveillance, en particulier lors des épreuves de Run&Bike.)
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets notamment).
- Alcoolémie ou sous-emprise de substances illicites.
- Dans le cas de blessure de 3 membres de l'équipe, le membre restant se verra dans l'obligation d'arrêter la course pour la journée. Il aura la possibilité dès le lendemain de courir avec ceux d'une autre équipe qui possède également des blessés sous réserve de l'acceptation de celle-ci.

Toute infraction au présent règlement intérieur est susceptible d'entraîner, selon sa nature et sa gravité, un avertissement, l'application de pénalités ou une mise hors-course, à la décision souveraine de la direction de course.

Toute sanction peut être prononcée à tout moment, y compris en dehors des horaires de course.

La direction de course s'engage à informer tout participant (ou équipe) faisant l'objet d'une sanction de la nature, du motif et, le cas échéant, du montant de celle-ci.

Les sanctions sont cumulables.

## **Article 16 : Contrôle anti-dopage**

Tout coureur peut être soumis à un contrôle anti-dopage réalisé par les autorités compétentes. Un local sera disponible afin de rendre ce contrôle possible et l'organisation prévoit deux personnes en charge de

chaperonner les contrôlés jusqu'au lieu de contrôle. Tout contrôle positif entraînera les sanctions nécessaires (voir Article 15)

## **Article 17 : Réclamations**

Toute réclamation doit être déposée auprès de la direction de course dans un délai maximal de trente minutes suivant l'arrivée du dernier participant de la journée concernée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

Le lendemain matin, les classements de la veille seront affichés aux participants. Ils peuvent (s'ils le souhaitent) porter réclamation jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course.

Les décisions de la direction de course sont souveraines.

## **Article 18 : Assistance-accompagnateurs**

Pour des raisons d'équité, aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course, sous peine de disqualification. Les accompagnateurs peuvent supporter leur(s) équipe(s) mais ne doivent pas les avantager techniquement. Les accompagnateurs ne peuvent en aucun cas remplacer un coureur. Durant les épreuves, les coureurs ne sont pas autorisés à prendre le moindre véhicule, sous peine de disqualification.

## **Article 19 : Assurances**

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des participants à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers.

L'assurance du matériel personnel est à la charge des participants. Le matériel prêté par l'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite pour l'évènement.

## **Article 20 : Modification et annulation**

La Direction de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Elle se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait être disputée dans l'éthique de la course ou qui risquerait de mettre en danger les participants.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve tout droit concernant l'annulation de l'évènement.

## **Article 21 : Dommages matériels**

Tout dommage au matériel mis à disposition est susceptible de réparation financière. Le montant du remboursement est fixé par le trésorier de l'association, après discussion avec le participant concerné.

## **Article 22 : Développement durable**

Des consignes liées au Développement Durable seront présentes tout au long de l'évènement et chaque participant doit les respecter. Ils doivent également avoir pris connaissance du « Guide du participant écoresponsable » disponible dans le « Raidbook ». Les participants sont responsables de leurs déchets et doivent par conséquent s'assurer de leur bonne gestion grâce aux points de tri.

## **Article 23 : Valeurs**

Le raid s'inscrit dans les valeurs fondamentales de l'Olympisme, à savoir le respect, l'excellence et l'amitié. Chaque participant est tenu d'adopter un comportement exemplaire, tant envers les autres équipes que les organisateurs et bénévoles.

- Respect : Respect des règles, des adversaires, de soi-même, et de l'environnement dans lequel se déroule l'évènement.
- Excellence : Donner le meilleur de soi-même dans un esprit de dépassement personnel et d'effort collectif.
- Amitié : Favoriser la solidarité, le soutien mutuel et l'esprit d'équipe, contribuant à créer un environnement convivial et bienveillant.

Ces valeurs doivent guider chaque action et décision tout au long du raid.